

COMMUNIQUÉ DES DÉCISIONS

Séance plénière de la Commission nationale du débat public
4 mars 2020

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. SAISINES - ARTICLES L121-8-I, L121-8-II, L121-10

- **Programme d'Actions national « nitrates » (MTES et MAA) :** la CNDP décide l'organisation d'une concertation préalable et désigne Brigitte CHALOPIN et Pierre GUINOT-DELERY comme garant.e.s
[Consulter la décision](#)

II. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E.S (L.121-17, L.121-19)

- **Projet de Village Olympique JO 2024 – MECDU PLUi de Plaine Commune et demande de permis d'aménager (93) :** la CNDP désigne Sylvie DENIS-DINTILHAC et Jean-Louis LAURE garant.e.s de la participation du public par voie électronique.
[Consulter la décision PLUi de Plaine Commune](#)
[Consulter la décision demande permis d'aménager](#)
- **Projet d'accroissement de capacité pénitentiaire sur la commune de Baie-Mahaut (Guadeloupe) :** la CNDP désigne Roger ANNICETTE garant de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de modernisation du terminal de transport de fret ferroviaire et d'amélioration de la desserte ferroviaire des bassins est du Grand Port Maritime de Marseille (13) :** la CNDP désigne Mathias BOURRISSOUX garant de la concertation préalable.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de centre pénitentiaire de Lavau PPVE (10) :** la CNDP désigne Valérie COULMIER et Jean-Louis LAURE garant.e.s de la participation du public par voie électronique.
[Consulter la décision](#)

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque et son raccordement électrique (EMD et RTE) :** la CNDP décide d'adopter le dossier du maître d'ouvrage, sous réserve qu'y soient ajoutées une fiche résumant le processus décisionnel et les conséquences d'un abandon du projet, la place du débat public dans ce processus, et que la partie relative aux éléments socio-économiques du projet et aux retombées locales soit approfondie.
[Consulter la décision](#)

- **Projet Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (Région Réunion, CINOR, Ville de St-Denis) :** la CNDP adopte le dossier du maître d'ouvrage ainsi que les modalités, le périmètre et le calendrier du débat, qui se déroulera du 15 avril au 15 juillet 2020.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de liaison routière entre Fos sur mer et Salon de Provence (DREAL PACA) :** la CNDP adopte le dossier du maître d'ouvrage ainsi que les modalités, le périmètre et le calendrier du débat, qui se déroulera du 2 avril au 31 juillet 2020. Sur proposition de M. Jean-Michel Fourniau, Président de la CPDP, elle nomme M. Xavier Derrien membre de la CPDP.
[Consulter la décision DMO](#)
[Consulter la décision nomination M. Xavier Derrien](#)

II. CONCERTATIONS PRÉALABLES

- **Projet de doublement en 2x2 voies de l'itinéraire Nantes-Pornic (Département Loire Atlantique) :** la CNDP considère que le dossier de concertation est suffisamment complet, et que les modalités, le périmètre et le calendrier de la concertation sont adaptés. La concertation se déroulera du 6 avril au 15 mai 2020.
[Consulter la décision](#)

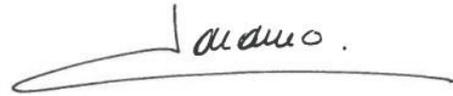
III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projets d'usines d'hydrogène par électrolyse de l'eau à Saint-Jean de Folleville (76) et Loon Plage (59) :** la CNDP prend acte des enseignements publiés par le maître d'ouvrage qu'elle considère reprendre l'ensemble des recommandations formulées dans les bilans établis par les garantes. Elle recommande que les synthèses des études à venir soient le plus précises possible et largement diffusées afin de respecter le droit à l'information du public. Elle désigne Isabelle JARRY et Christophe BACHOLLE garant.e.s de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision Saint-Jean de Folleville \(76\)](#)
[Consulter la décision Loon Plage \(59\)](#)
- **Projet de prolongement du tramway 8 de Rosa Parks à Saint-Denis (IDFM) :** la CNDP prend acte des enseignements publiés par le maître d'ouvrage qu'elle considère reprendre dans l'ensemble les recommandations formulées dans le bilan de la garante. Elle constate que le projet a été reconsidéré au regard des enseignements de la concertation.
[Consulter la décision](#)
- **Projet RunEVA d'outil multi-filière de traitement des déchets du sud Réunion (Syndicat mixte Sud Réunion) :** la CNDP désigne Bernard VITRY garant de la bonne information et de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.
[Consulter la décision](#)

IV. MISSIONS DE CONSEIL ET D'APPUI METHODOLOGIQUE

- **Mission de conseil « REPONSES » pour le SPPPI PACA** : la CNDP donne acte du bilan du garant Xavier DERRIEN.

[Consulter la décision](#)

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO